



RHNe

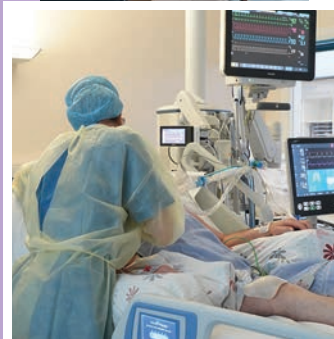
Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

La consultation post-soins intensifs



La consultation post-soins intensifs

Une hospitalisation aux soins intensifs pour la prise en charge d'une maladie grave n'est pas anodine. La maladie et les traitements mis en place peuvent laisser des séquelles physiques et/ou psychologiques à moyen ou long terme, pouvant perdurer après le retour à domicile. Ces conséquences peuvent avoir un impact sur la qualité de vie ainsi que sur les relations avec l'entourage. Le service des soins intensifs du RHNe vous propose donc un accompagnement dédié.

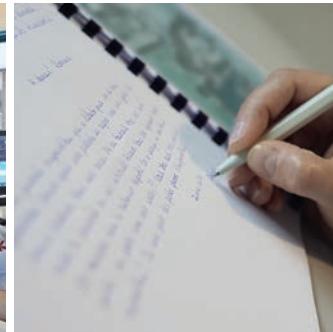


Pour qui ?

Cette consultation médico-infirmière est destinée aux patient-e-s ayant séjourné **plus de 7 jours** dans le service des soins intensifs du RHNe.

Quels objectifs ?

- Revoir le parcours aux soins intensifs pour **combler les lacunes de mémoire**, fréquentes chez les patient-e-s
- Informer sur les événements incompris et **répondre aux questions** du/de la patient-e et du proche aidant
- Détecter les troubles persistants et **orienter le/la patient-e** vers des consultations spécialisées en collaboration avec le médecin traitant
- **Améliorer les pratiques du service** grâce à ces retours d'expérience



Durant toute la durée de l'hospitalisation d'un-e patient-e, l'équipe soignante tient un journal de bord afin qu'il/elle garde une trace de son séjour aux soins intensifs.



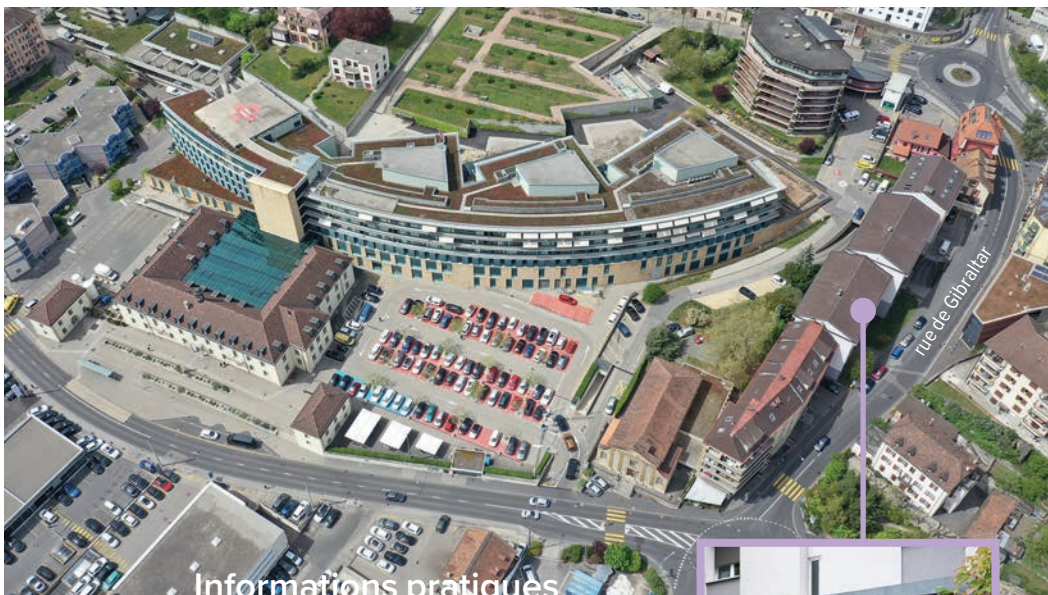
Quand ?

La consultation se déroule **sur un mode volontaire**.

Elle comprend **un ou deux rendez-vous** :

- Un premier **six mois** après la sortie
- Un second **un an** après la sortie

Avant chaque échéance, une convocation et un questionnaire pour préparer la séance vous seront adressés ainsi qu'à votre proche aidant.



Informations pratiques

Contacts

Réseau hospitalier neuchâtelois
Consultation post-soins intensifs

Gibraltar 7
2000 Neuchâtel

4^{ème} étage

Tél. +41 79 559 49 93
suivi-si@rhne.ch

Responsables de la consultation post-soins intensifs
Dre Marie-Eve Brunner
Jessica Beck

Facturation

Ce programme est remboursé dans les prestations de base de l'assurance maladie (LAMal) sous déduction de la franchise et de la participation (10% des frais à charge).

